



Malgré une structure économique défavorable, les entreprises enquêtées en Corse innovent presque autant qu'au niveau national. Dans la région, l'innovation non technologique - d'organisation ou de marketing - est la plus répandue, beaucoup plus que sur le continent. Cette particularité masque des disparités très marquées entre secteurs d'activité. L'industrie et le transport se caractérisent par leur comportement particulièrement innovant. A l'inverse, le commerce et les services se signalent par un déficit d'innovation. Si globalement la Corse innove, le comportement des entrepreneurs en matière d'innovation est singulier : l'activité de R&D est très limitée, la fermeture du marché freine l'innovation. En revanche, l'émergence des pratiques innovantes est en Corse assez peu contrainte par la situation financière des entreprises et l'accès au financement.

Elisabeth GALLARD

La Corse surtout tournée vers l'innovation non technologique

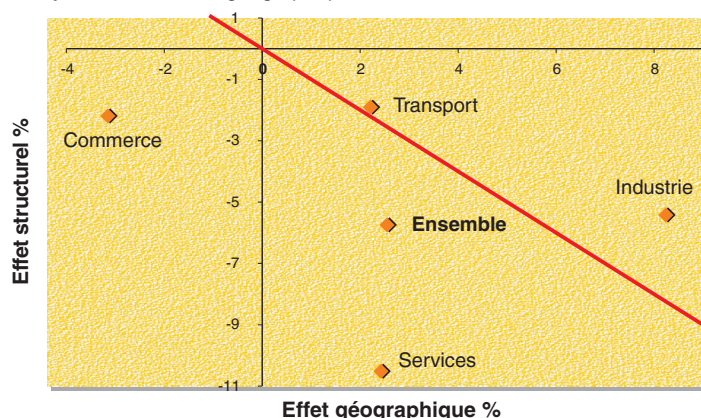
Par de nombreux aspects, la structure de l'économie corse est défavorable au développement des pratiques innovantes. Ainsi, la faiblesse du tissu industriel handicape l'émergence de l'innovation. Par ailleurs, le marché économique insulaire est fermé et les exportations sont très limitées. A contrario, les secteurs d'activité à faible productivité du travail, tels le commerce ou la construction, sont surreprésentés. La structure de l'appareil productif, composé d'un très grand nombre de petites entreprises, est également défavorable à l'innovation. Rares sont les grandes entreprises à vocation nationale ou internationale. Enfin, l'emploi insulaire est marqué par une participation au marché du travail qui reste faible et un niveau de diplôme toujours inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, l'économie insulaire dispose de certains atouts. Elle est marquée par une croissance très soutenue depuis plus de dix ans, les créations d'entreprises sont très dynamiques et le territoire est particulièrement attractif notamment pour les actifs.

L'innovation en Corse à peine inférieure à la moyenne nationale

Dans ce contexte, l'innovation en Corse n'est pas beaucoup plus faible qu'ailleurs. Entre 2006 et 2008, 45 % des entreprises enquêtées ont innové dans la région, soit un taux d'innovation de 3 points inférieur au niveau national. La structure de l'appareil productif (taille des entreprises et secteurs d'activité) joue négativement à hauteur de 5,7 points et est partiellement compensée par un effet géographique plutôt favorable.

La structure de l'économie insulaire défavorable à l'innovation

Analyse structurelle et géographique de l'innovation



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

Lecture : la droite de pente -1 (en rouge) sépare les secteurs plus innovants que la moyenne nationale (à droite) et moins innovants (à gauche).

Tous secteurs confondus, l'effet structurel sur l'innovation est négatif à hauteur de 5,7 points et l'effet géographique positif à hauteur de 2,6 points. Au total, le taux d'innovation en Corse est inférieur de 3,1 points (-5,7+2,6) à la moyenne nationale.

Tous les secteurs économiques de Corse se caractérisent par un déficit structurel, notamment lié à la taille des entreprises. Celui-ci est plus que compensé dans l'industrie par un effet géographique favorable. Effets structurel et géographique s'annulent dans le transport, qui a ainsi un taux d'innovation équivalent à la moyenne nationale. Dans les services, l'effet géographique atténue à peine le fort déficit structurel. Enfin, dans le commerce, les effets géographique et structurel sont tous deux défavorables.

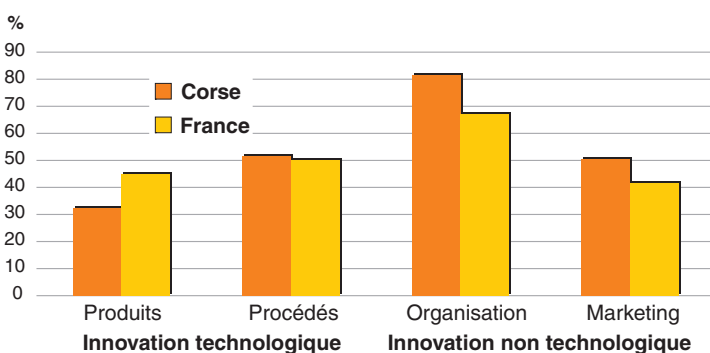
Définitions

L'**effet structurel** mesure l'écart du taux d'innovation entre la Corse et le niveau national lié aux secteurs d'activité et à la taille des entreprises.

L'**effet géographique** mesure l'écart du taux d'innovation entre la Corse et le niveau national à structure identique (secteurs d'activité, taille).

L'innovation organisationnelle prédomine nettement sur l'île

Répartition des entreprises innovantes entre 2006 et 2008 selon la forme d'innovation



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

L'innovation corse favorable dans l'industrie à l'inverse des services

Proportion d'entreprises innovantes entre 2006 et 2008 selon le secteur d'activité (%)

Secteur	Corse	France
Industrie	54,1	51,2
Industrie agroalimentaire	44,7	46,3
Autre industrie	63,9	54,1
Commerce	39,5	44,7
Transport	40,3	39,9
Services	42,9	50,9
Total	45,4	48,5

Source : Insee, Enquête CIS 2008.

Parmi les différentes formes d'innovation, l'innovation non technologique (organisation ou marketing) est la plus fréquente en Corse, bien plus qu'en moyenne nationale. En particulier, les entreprises font porter leur effort sur leur organisation. Cette forme d'innovation concerne plus de huit entreprises innovantes sur dix, contre moins de sept sur dix en moyenne nationale. De même, l'innovation de marketing est sensiblement plus développée en Corse que sur le continent.

A l'inverse, l'innovation insulaire porte plus rarement sur des aspects technologiques (produits ou procédés). L'innovation de produits notamment est très inférieure au niveau national. Parmi les entreprises innovantes, seules 32 % ont innové sous cette forme contre 45 % en moyenne nationale. Dans ce domaine, la faiblesse de l'industrie dans le tissu productif constitue un lourd handicap. En revanche, les entreprises insulaires innovent autant en procédés que sur le continent. Cette forme d'innovation peut consister par exemple en l'introduction de procédé Haute Définition ou la mise en place d'un processus suite à une démarche de certification. Il peut aussi s'agir de l'utilisation de système de traçage (code-barres, GPS...). De plus, les entreprises qui innovent en Corse combinent un peu plus souvent qu'ailleurs les différentes formes d'innovation. Ainsi, 69 % d'entre elles innovent au moins sous deux formes différentes contre 67 % en moyenne nationale.

Ces particularités régionales masquent des différences entre secteurs : une innovation plutôt performante dans l'industrie et le transport au contraire des services et du commerce.

Une industrie performante

L'industrie est le secteur le plus innovant de tous ceux enquêtés, son taux d'innovation est même légèrement supérieur à la moyenne nationale. Cette performance est surtout imputable à l'industrie hors industrie agroalimentaire qui enregistre un taux d'innovation très élevé (64 %), supérieur de 10 points au continent. C'est le seul secteur qui soit dans une position aussi favorable. En Corse, même en termes d'innovation technologique, l'industrie manufacturière est plus innovante qu'en moyenne nationale. De plus, près de huit entreprises innovantes de

l'industrie sur dix combinent plusieurs formes d'innovation. L'innovation industrielle est essentiellement le fait d'entreprises dominantes sur le marché insulaire : 54 % des entreprises industrielles innovent, mais celles-ci représentent 63 % du chiffre d'affaires total du secteur. Cette prépondérance des entreprises innovantes ne se retrouve pas dans les autres secteurs.

Dans les transports, quatre entreprises sur dix innovent, proportion identique à la moyenne nationale. Néanmoins, ce secteur est plus innovant en Corse car la plupart de ses entreprises innovent sous plusieurs formes : 79 % innovent au moins deux fois contre 48 % au niveau national. L'innovation technologique dans le transport est par ailleurs plus répandue dans la région (32 % des entreprises innovantes contre 19 % sur le continent).

Des services en retrait

A l'opposé, les services sont marqués par un net déficit d'innovation : le taux d'innovation de ce secteur est parmi les plus faibles de la région (43 %), alors qu'il est parmi les plus performants au niveau national (51 %). En Corse, la faiblesse d'innovation dans les services se vérifie sous toutes ses formes. L'innovation technologique est très limitée : la part des entreprises qui innovent sous cette forme est inférieure de 12 points à la moyenne nationale. L'innovation d'organisation est également en retrait : elle concerne 58 % des entreprises innovantes, soit 11 points de moins qu'au niveau national. Enfin, l'innovation dans les services relève souvent d'un comportement isolé : les entreprises qui innovent le font plus souvent sous une seule forme à l'inverse du continent.

Dans la région, seul le commerce innove moins que les services mais ce secteur est également peu innovant au niveau national.

L'innovation croît avec la taille des entreprises

Le comportement innovant des entreprises insulaires est dicté par une petite économie fermée. En particulier, l'innovation est contrainte par la taille des entreprises locales. En Corse comme ailleurs en effet, la proportion d'entreprises qui innovent augmente avec le nombre de salariés. Dans la région, 41 % des entreprises de moins de 20



Stratégie régionale de l'innovation (travaux d'élaboration)



La Corse innove, il faut l'encourager dans cette démarche. Dans le cadre du programme opérationnel « Fonds européen de développement régional » (FEDER) 2007-2013, la Collectivité territoriale de Corse et l'Etat, avec le soutien de l'Union Européenne, sont engagés dans l'élaboration d'une Stratégie régionale de l'innovation visant à soutenir et à développer le potentiel de la région Corse en termes d'innovation.

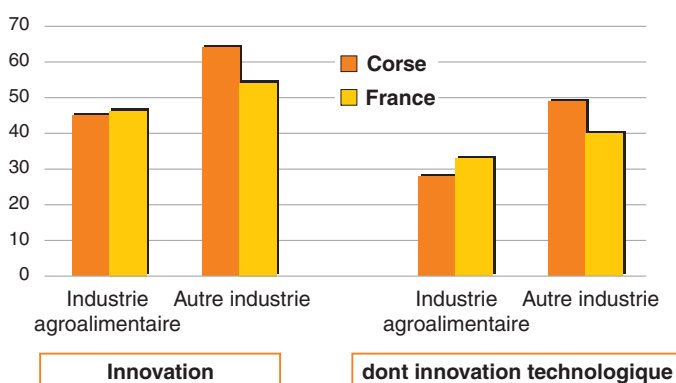
Les travaux menés en collaboration entre l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) et l'Insee ont tout d'abord permis d'établir un diagnostic économique de l'innovation en Corse. Ce dossier présente les principales caractéristiques structurelles et dynamiques du système économique insulaire, de son appareil productif et de l'emploi qu'il génère.

L'enquête CIS 2008, et plus particulièrement son extension sur la région, s'intègre dans ces travaux. Ces résultats fournissent une mesure de l'innovation dans la région et complètent les premiers travaux de diagnostic de la Stratégie régionale de l'innovation en Corse. Les actions inscrites dans le programme opérationnel FEDER Corse en faveur de l'innovation sont regroupées en quatre objectifs opérationnels :

- favoriser une approche intégrée de l'innovation ;
- augmenter le potentiel de compétitivité des entreprises ;
- organiser les activités économiques ;
- renforcer les activités de recherche et d'enseignement supérieur.

L'innovation technologique fréquente dans les entreprises industrielles corses

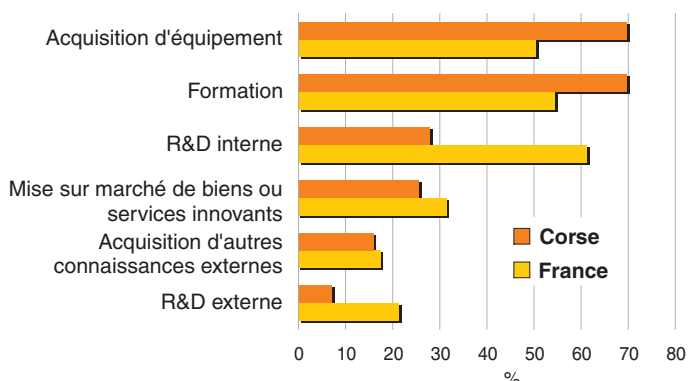
Proportion d'entreprises innovantes entre 2006 et 2008 dans l'industrie %



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

L'activité de R&D très en deçà de la moyenne nationale

Répartition des entreprises innovantes entre 2006 et 2008 selon les principales activités d'innovation en produits ou procédés



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

salariés innovent contre 52 % des entreprises de plus de 20 salariés. Cet effet de taille est particulièrement sensible s'agissant de l'innovation de produits ou procédés, davantage pratiquée dans les grandes sociétés. Or, les entreprises de plus de 20 salariés et a fortiori les très grandes entreprises sont très rares en Corse (4,6 % des entreprises employeuses contre 8,0 % en France). Ce handicap structurel freine considérablement l'innovation régionale.

Activité de R&D peu développée

Par ailleurs, l'innovation fondamentale est peu développée en Corse. L'activité de recherche et développement (R&D) est pourtant au cœur de l'innovation. Cette activité, réalisée en interne à l'entreprise ou confiée en externe à d'autres entreprises, constitue la principale pratique innovante au niveau national. Dans la région, seulement 28 % des entreprises innovantes en produits ou procédés ont

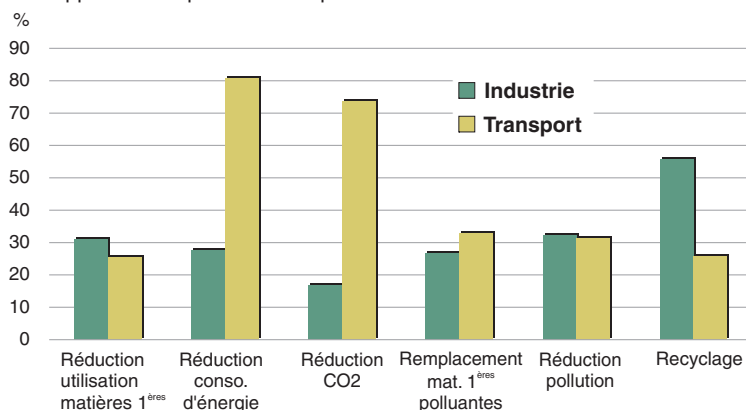
En Corse, six innovations sur dix apportent des bénéfices environnementaux

Au cours de la période 2006-2008, pour 58 % des entreprises insulaires innovantes, l'innovation introduite au cours du processus de production a apporté un bénéfice environnemental. Cette part est plus importante qu'en moyenne nationale (54 %). Ces innovations sont alors principalement liées au recyclage des déchets, de l'eau ou des matières premières. Pour les entreprises de l'industrie, elles portent également souvent sur la réduction de la pollution des sols, de l'eau ou de l'air (32 %). Les entreprises du transport visent surtout à réduire leur consommation d'énergie ou l'émission de CO₂ (respectivement 81 % et 74 %). Ces préoccupations premières sont les mêmes en Corse qu'au niveau national. En revanche, les entreprises du commerce sont les moins sensibles à ces bénéfices environnementaux.

Le bénéfice environnemental induit par une innovation profite d'abord à l'entreprise elle-même. L'innovation peut aussi avoir des effets environnementaux favorables lors de l'utilisation par le consommateur. Cela se produit pour la moitié des innovations, un peu moins fréquemment qu'en moyenne nationale.

L'innovation dans le transport réduit souvent la consommation d'énergie ou de CO₂

Part des entreprises innovantes apportant des bénéfices environnementaux développés lors du processus de production en Corse



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

Lorsqu'une entreprise réalise une innovation apportant des bénéfices environnementaux, cela répond le plus souvent à une logique économique, objectifs voulus ou contraints. La réduction des coûts s'avère être la motivation principale des entreprises innovantes, en Corse comme en moyenne nationale. Cette motivation est plus prononcée dans l'industrie et le transport.

Ces innovations répondent aussi parfois à la mise en place d'un code de bonnes pratiques. L'industrie y est particulièrement sensible : 35 % des entreprises innovantes contre 21 % en moyenne nationale. Dans la région, l'innovation environnementale relève moins souvent de l'anticipation d'une réglementation prochaine ou de la sujétion d'une aide publique.

réalisé de la R&D interne et 7 % de la R&D externe contre respectivement 61 % et 21 % en moyenne nationale. Cette activité est sous-représentée dans tous les secteurs d'activité. Elle est toutefois la plus développée dans l'industrie (38 %), marquant le comportement atypique de ce secteur en matière d'innovation.

En Corse, l'innovation technologique passe majoritairement par l'acquisition de nouvelles machines ou l'acquisition de connaissance ou de formation. Ces deux activités sont également très présentes sur le continent, mais à un niveau moins élevé.

Un déficit de cadres

La R&D est en outre handicapée par la faiblesse de la main-d'œuvre qualifiée. La région ne compte que 600 emplois de la conception-recherche en 2006, soit 0,6 % de l'emploi total. Ce taux situe l'île au dernier rang des régions de France (2,8 % en moyenne). Le déficit est particulièrement important pour les emplois très qualifiés. En effet, le nombre de chercheurs, d'ingénieurs et cadres d'étude R&D ne représentent que 49 % des emplois de la conception-recherche, contre 71 % en moyenne nationale. Les techniciens de R&D et des méthodes de fabrication sont au contraire surreprésentés avec 43 % des emplois, soit deux fois plus qu'ailleurs.

Au-delà de la R&D, le défaut de qualification du personnel est un frein à l'émergence de l'innovation. Certes, dans tous les secteurs, la part des cadres est légèrement plus élevée dans les entreprises innovantes. Mais leur poids reste faible au regard des entreprises françaises. Seulement 8 % du personnel des entreprises innovantes est cadre en Corse, beaucoup moins que dans les entreprises françaises. En outre, les cadres insulaires sont plus fréquemment affectés à des activités administratives, donc moins pourvoyeuses d'innovation technologique. Cette particularité pénalise incontestablement l'émergence de pratiques innovantes sur le territoire.

Innover d'abord pour l'usage du consommateur

En Corse, les entreprises qui innovent sont surtout motivées par la satisfaction des consommateurs. Il peut s'agir d'améliorer la qualité des produits (biens ou services),

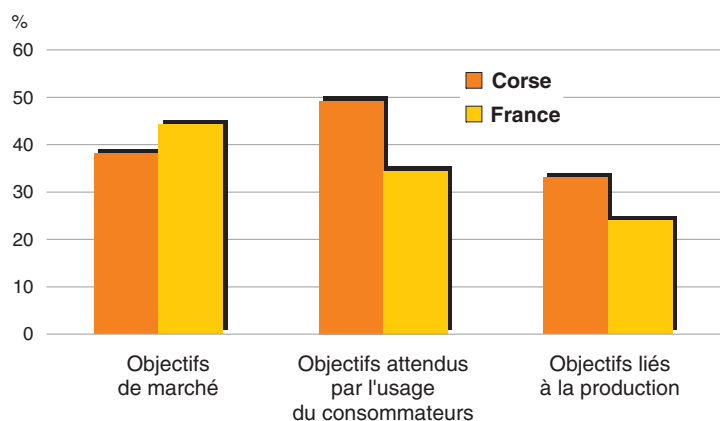
d'améliorer les aspects liés à la santé ou la sécurité, de réduire les délais de réponse ou encore d'introduire de nouveaux segments commerciaux et d'améliorer la visibilité des produits. Ces motivations liées à la satisfaction des consommateurs constituent un enjeu majeur dans tous les secteurs. Au niveau national, cet objectif n'arrive qu'au second rang après les motivations liées au marché. Ces dernières sont en effet la priorité des entreprises innovantes françaises. Les objectifs de marché concernent l'élargissement de la gamme, le remplacement de produits ou de procédés, la conquête de nouveaux marchés ou l'accroissement des parts de marché. En Corse, ces motivations ne prédominent pas, en lien avec l'étroitesse du marché local et le manque d'ouverture sur l'extérieur. Néanmoins, les entreprises industrielles et de transport, secteurs où l'innovation technologique est la plus élevée, souscrivent à cette logique conquérante. Dans les transports, 45 % des entreprises innovantes sont stimulées par le marché, taux beaucoup plus important qu'en moyenne nationale.

Une coopération essentiellement locale

La coopération est une pratique favorisant l'émergence de comportements innovants. Dans ce domaine, la Corse se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Parmi les entreprises innovantes de la région, 43 % déclarent coopérer avec d'autres entreprises ou organismes pour leurs activités d'innovation.

Une entreprise corse sur deux sensible à la satisfaction du consommateur

Répartition des entreprises innovantes entre 2006 et 2008 en produits ou procédés selon leur motivation

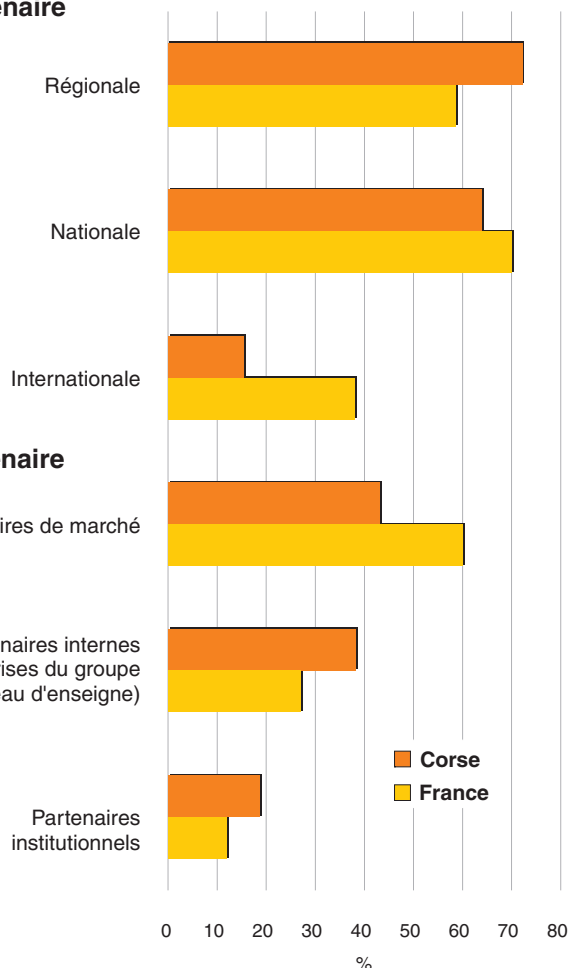


Source : Insee, Enquête CIS 2008.

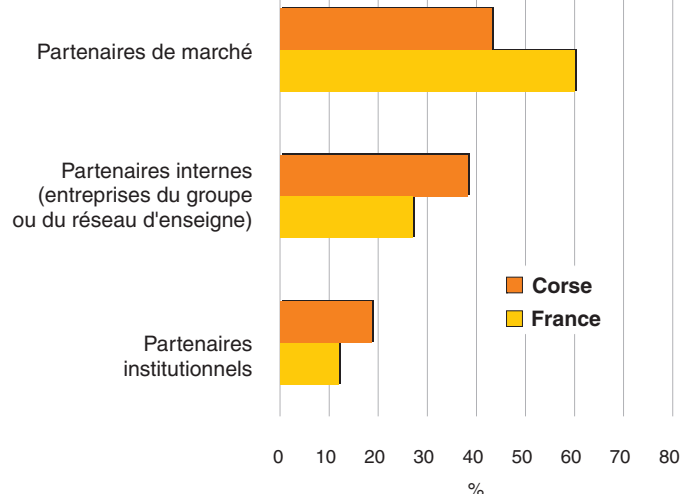
Les entreprises insulaires manquent d'ouverture sur l'extérieur

Part des entreprises innovantes en produits ou procédés ayant coopéré selon :

● La localisation géographique du partenaire



● Le type de partenaire



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

Néanmoins, les collaborations nouées par les entreprises insulaires reflètent aussi un défaut d'ouverture. En effet, ces coopérations s'opèrent surtout au niveau local (72 % contre 59 % en moyenne nationale) et moins souvent avec des partenaires nationaux et internationaux. En particulier, les coopérations à l'international ne concernent que 15 % des collaborations conclues par les entreprises insulaires contre 38 % en moyenne nationale. Ce déficit touche tous les secteurs.

Ce manque d'ouverture se traduit également par le type de partenaire associé à la coopération. Ainsi, les coopérations qu'entretiennent les entreprises corses avec des partenaires internes (une entreprise du groupe ou du réseau d'enseigne) sont plus répandues qu'en moyenne nationale (38 % contre 27 %). En revanche, les entreprises collaborent beaucoup moins souvent que sur le continent avec des partenaires de marché (fournisseurs, clients, concurrents ou autres entreprises du même secteur d'activité, consultants...). Enfin, la coopération avec des structures institutionnelles est peu fréquente, que ce soit en Corse ou au niveau national.

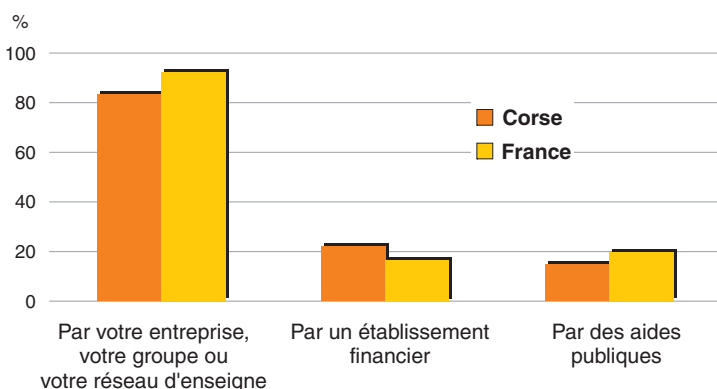
L'innovation corse moins souvent financée sur fonds propres

En Corse comme ailleurs, le financement des activités d'innovation passe d'abord par l'entreprise elle-même. Néanmoins, les entreprises sont moins nombreuses qu'au niveau national à financer leurs innovations sur fonds propres : 83 % des entreprises innovantes insulaires en produits et procédés ont partiellement ou complètement autofinancé leurs innovations contre 92 % en moyenne nationale. Ce moindre financement interne est compensé par un accès plus fréquent au financement externe. Ainsi, 22 % des entreprises innovantes insulaires en produits et procédés ont eu recours à des prêts bancaires pour financer leurs innovations contre 17 % en moyenne nationale.

Le financement bancaire est fréquent pour les industries agroalimentaires contrairement aux entreprises du commerce. Dans certains cas, le financement public pallie les difficultés d'accès aux crédits bancaires. Ainsi, les entreprises commerciales sont plus nombreuses à recourir aux aides publiques. Globalement, le financement par des aides publiques est le plus souvent d'origine locale

L'autofinancement, principal apport pour les dépenses d'innovation

Principales sources de financement des dépenses d'innovation



Source : Insee, Enquête CIS 2008.

ou régionale. Mais il n'est pas plus répandu en Corse. Dans la région, compte tenu de la faiblesse de la R&D, peu d'innovations sont éligibles au Crédit impôt recherche (CIR). Ce type de financement ne concerne que 1 % des entreprises innovantes en produits ou procédés (12 % en moyenne nationale).

L'accès au financement ne semble pas être un obstacle à l'innovation pour les entreprises du champ de l'enquête. Néanmoins, il s'agit d'entreprises de plus de 10 salariés qui sont souvent établies depuis plusieurs années. Leur situation est donc différente des entreprises nouvellement créées qui, elles, peuvent rencontrer de réelles difficultés de financement de leurs innovations.

La situation financière des entreprises n'handicape pas l'innovation

En Corse, le taux d'endettement des entreprises innovantes est peu élevé. Il est largement inférieur à celui des autres régions à extension d'enquête : 29 % contre 49 %. Il est toutefois supérieur à celui des entreprises non innovantes. Ce taux est cependant loin d'atteindre le seuil de 80 %, souvent considéré comme étant le niveau dit de surendettement. L'endettement des entreprises n'obère donc pas leur potentiel d'innovation.

Cet endettement est à relier avec l'effort d'investissement des entreprises. L'investissement dans l'innovation vise à accroître la compétitivité de l'entreprise sur le marché. En Corse, le taux d'investissement des entreprises innovantes est ainsi deux fois plus

élevé que celui des entreprises qui n'innovent pas. Il demeure cependant plus faible que dans les autres régions (15 % contre 20 %). Sur l'île, des différences notables apparaissent selon les secteurs : le taux d'investissement des entreprises innovantes est le plus élevé dans l'industrie, secteur le plus innovant de la région, et le plus faible dans les services, secteur peu innovant.

La rentabilité des entreprises innovantes, mesurée par le taux de marge brute d'exploitation, est en Corse plus importante que celle des entreprises qui n'innovent pas. Pour les autres régions enquêtées, ce constat n'est pas toujours vérifié. Cela peut s'expliquer par la nature même de l'innovation insulaire. L'innovation non technologique, plus présente dans la région, entraîne des gains de productivité de court terme et améliore la rentabilité des entreprises. Il s'agit donc surtout d'une innovation de productivité, et non de compétitivité, qui n'engendre pas nécessairement des gains de parts de marché. A l'inverse, les innovations fondamentales, notamment la R&D plus fréquente ailleurs, ont des effets décalés sur la rentabilité. En dépit de ces différences dans l'innovation mise en œuvre, le taux de marge brute d'exploitation des entreprises corses innovantes est proche de celui des autres régions.

Les entreprises moins endettées en Corse qu'ailleurs

Taux d'endettement brut des entreprises par secteur d'activité selon qu'elles innovent ou non

Secteur	Corse		Autres régions à extension d'enquête	
	Entreprises innovantes	Entreprises non innovantes	Entreprises innovantes	Entreprises non innovantes
Industrie	28 %	27 %	43 %	36 %
Industrie agroalimentaire	37 %	29 %	52 %	53 %
Autre industrie	22 %	24 %	42 %	33 %
Commerce	33 %	20 %	65 %	12 %
Transport	27 %	15 %	45 %	50 %
Services	17 %	12 %	63 %	55 %
Total	29 %	20 %	49 %	47 %

Source : Insee, Enquête CIS 2008, Ficus 2007.

Méthodologie

Cette publication est basée sur l'exploitation des résultats de l'**enquête communautaire sur l'innovation**, réalisée en 2009 et enrichie par des sources complémentaires DADS et Ficus.

L'enquête communautaire sur l'innovation, appelée CIS (Community innovation survey), menée dans l'ensemble de l'Union Européenne, permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'en apprécier les mécanismes (coopération, moyens, freins...).

L'édition 2008 de cette enquête (CIS 2008), porte sur l'innovation, au cours de la période 2006-2008, des entreprises des secteurs marchands non agricoles de 10 à 249 salariés. Pour la première fois, le dispositif national de cette enquête a été complété d'extensions régionales dans sept régions françaises dont la Corse, permettant ainsi de disposer de données robustes à ces échelons régionaux.

Champ de l'enquête

Pour la région corse, cette enquête, conduite en partenariat entre l'**Insee** et la **Collectivité territoriale de Corse (via l'Agence de développement économique de la Corse)**, est constituée des entreprises mono ou quasi-monorégionales de 10 à 249 salariés des secteurs de l'industrie, du commerce de gros, du transport et entreposage et des services technologiques et intellectuels. Elle a permis d'interroger un échantillon de 233 entreprises sur une base de 270 de ce champ ; 93 % de ces entreprises ont répondu à l'enquête. La marge d'incertitude sur le taux d'innovation global est en Corse de +/- 3 points.

Les données de moyenne nationale diffusées dans cette publication portent sur un champ comparable ainsi à celles de la Corse.

Autres sources utilisées

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), année 2008 : cette formalité déclarative, que doit accomplir annuellement toute entreprise employant des salariés, est destinée aux administrations sociales et fiscales. Les employeurs sont tenus de communiquer diverses informations pour tous leurs salariés.

Fichier complet unifié de Suse (Ficus) de 2007 : constitué à partir des données fiscales des entreprises et des enquêtes annuelles d'entreprise. Ficus fournit des données sur le bilan des entreprises. Ce fichier regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et aux bénéficiaires non commerciaux (BNC), hors micro-entreprises, et exclut les entreprises imposées aux bénéficiaires agricoles et les exploitations agricoles soumises aux BIC.

Définitions

■ Innovation (issues du manuel d'Oslo)

Une **innovation** est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations externes. Elle revêt différentes formes.

■ **Innovation d'organisation** : mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail ou des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction.

■ **Innovation de marketing** : mise en œuvre de concepts ou de stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant auparavant.

■ **Innovation de produit** : introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles.

■ **Innovation de procédé** : mise en œuvre d'un procédé de production, d'une méthode de distribution, d'une activité de soutien ou de support nouveau ou significativement amélioré pour les biens ou services.

■ **Innovation non technologique** : innovation d'organisation ou de marketing.

■ **Innovation technologique** : innovation de produits ou de procédés.

■ **R&D interne** : travaux de création menés au sein de l'entreprise afin d'augmenter le stock de connaissance pour développer des produits et des procédés nouveaux ou améliorés.

■ **R&D externe** : travaux de création effectués par d'autres entreprises (y compris entreprises du même groupe ou du même réseau d'enseigne), des organismes de recherche publics ou privés et acquis par l'entreprise afin d'augmenter le stock de connaissance pour développer des produits et des procédés nouveaux ou améliorés.

Autres définitions

■ **Professions de la conception-recherche** : une nouvelle grille d'analyse des emplois par grandes fonctions permet de décrire le système productif, à partir de la définition de 15 fonctions, par regroupement de professions et catégories socioprofessionnelles. L'une de ces fonctions correspond aux emplois de conception, recherche et/ou innovation. Cette dernière regroupe 13 professions qui concernent divers niveaux de qualification et s'exercent au sein de différents secteurs d'activité.

■ **Crédit impôt recherche (CIR)** : mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008, le crédit d'impôt recherche a pour but de baisser le coût des opérations de recherche-développement des entreprises. Il soutient leur effort de R&D afin d'accroître leur compétitivité. Cette mesure figure à l'article 244 quater B du code général des impôts.

■ **Taux d'endettement brut** : rapport des emprunts et dettes assimilées aux fonds propres.

■ **Taux d'investissement corporel et incorporel avec apports** : rapport de l'investissement corporel et incorporel avec apports à la valeur ajoutée brute au coût des facteurs.

■ **Taux de marge brute d'exploitation** : rapport de l'excédent brut d'exploitation au chiffre d'affaires.

Pour en savoir plus :

L'innovation en Corse - Eléments de cadrage - Les dossiers de l'économie corse n° 2 - Insee Corse, juillet 2009.

Programme Opérationnel FEDER CORSE 2007 2013, décembre 2007.

Manuel d'Oslo, principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3^e édition, Eurostat, décembre 2005.

Innovation et compétitivité des régions, rapport du Conseil d'analyse économique, août 2008.



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse

Directeur de la publication : Arnaud STEPHANY

ISSN : 1958-5950

© Insee